

Procès Verbal du Conseil Municipal du 26 février 2018 à 20 h 30

L'an deux mille dix-huit, le vingt six février, le Conseil Municipal de la commune de **TOURNON D'AGENAIS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier BALSAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **20 février 2018**

PRÉSENTS : Mesdames Patricia LABAT QUINTARD, Françoise MIRABEL, Martine MUSQUI et Annie ROBELLO et Messieurs Patrick LONGUESSERRE, Christian LAYTOU, Jean Claude LOUIT, Serge TIRA, Didier BALSAC, Ghislain PHILIP.

EXCUSES : Brigitte CAPDENAT, Patricia LABAT QUINTARD et Stéphane GONDAL, Romain VIALATTE Dominique VEYRAC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine MUSQUI

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections à apporter au dernier procès-verbal. En l'absence de remarques, ce dernier est adopté à l'unanimité.

1/Objet : FINANCES – Décision avant budget n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser en urgence des travaux sur le Beffroi. .

Il donne lecture du devis de Mercadié frères d'un montant de 2316,00€ TTC.

Cette dépense sera inscrite en investissement au BP 2018, mais celui-ci étant encore ne cours de préparation, il sollicite de l'Assemblée délibérante l'autorisation d'engager ces travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de Mercadie Frères de 2316,00€ TTC,
- **DECIDE** l'inscription au BP 2018 de cette dépense en investissement opération bâtiments communaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,

2/Objet : FINANCES – Décision avant budget n°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser en urgence des travaux de peinture à la maison Parédes. En effet celle-ci n'est pas louable en l'état alors même que de potentiels locataires se sont déjà présentés.

Il donne lecture du devis de Quercy Peinture SARL d'un montant de 7097,31€ TTC.

Cette dépense sera inscrite en investissement au BP 2018, mais celui-ci étant encore ne cours de préparation, il sollicite de l'Assemblée délibérante l'autorisation d'engager ces travaux.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de Quercy Peinture SARL de 7097,31€ TTC,
- **DECIDE** l'inscription au BP 2018 de cette dépense en investissement opération bâtiments communaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,

3/Objet : ADMINISTRATION – Convention « ATeliers pratiques» avec le cdg47

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de formation intitulée ateliers pratiques par le CDG 47.

Après discussion avec les services, il propose à l'assemblée délibérante de signer cette convention sachant que les coûts de formation sont fixés à 50€ la demi-journée et à 100€ la journée complète par agent.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **DECIDE** de signer la convention « Ateliers pratiques » avec le CDG47.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,

4/Objet : ADMINISTRATION – Convention « numérique » avec le cdg47

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le courrier du CDG 47 de décembre 2017 relatif à l'accompagnement en matière informatique et numérique de la collectivité. Le CDG 47 propose de modifier la convention « accompagnement numérique » dont il est donné lecture.

Il propose de retenir le forfait « métier » dont le coût est fixé à 1596,00€/an

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **DECIDE** de signer la convention d'accompagnement numérique/forfait Métiers avec le CDG47.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,

5/Objet : PATRIMOINE – ECHANGE COMMUNE/PEMEJA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'achèvement de la procédure d'échange entre la Commune et M. et Mme PEMEJA pour le chemin cité en objet.

Pour ce faire, il propose :

- le déclassement du domaine public de la parcelle D n°553,
- l'échange sans soulte avec Monsieur et Madame PEMEJA de la parcelle D n°553 en contre échange des parcelles D n°544, 546, 549 et 551
- le classement de ces parcelles dans le domaine public de la commune

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et, à l'unanimité :

- **DECIDE** le déclassement du domaine public de la parcelle D n°553.
- **ACCEPTE** l'échange sans soulte avec Monsieur et Madame PEMEJA de la parcelle D n°553 en contre échange des parcelles D n°544, 546, 549 et 551
- **PRONONCE** le classement de ces parcelles dans le domaine public de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet,

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

La Secrétaire de séance MARTINE MUSQUI